



Correspondant par bâtiments :

- ↳ **Fruitiers :**
Caroline 06.71.83.46.44
Frédéric 29.10.53
- ↳ **Wilson :**
Damien 07.69.12.40.84
- ↳ **Rimbaud :**
Sidonie 06.21.63.60.28
- ↳ **Campra :**
Georges 29.11.51
- ↳ **Aequo :**
Cédric 21.93.78
- ↳ **Vox :**
Olivier 20.16.42
- ↳ **Réseau :**
Damien 07.69.12.40.84
Caroline 06.71.83.46.44
- ↳ **Acrobate :**
Georges 29.11.51
- ↳ **Etoile :**
Olivier 38.08.80
- ↳ **Saint Ouen :**
Emilie 20.16.27
- ↳ **Chapelle :**
Bruno 21.10.41



Projet de réorganisation de DGII

Les élus du CSE se prononcent contre le projet de réorganisation DEGEX

197

SUPPRESSIONS DE POSTES à l'ingénierie, 31 postes supprimés à la DGEX, 5 postes supprimés à la DGST, auxquels s'ajoutent les postes qui doivent être supprimés dans les fonctions dites « administratives » !

La direction profite de l'absence massive des collègues, actuellement toujours en télétravail pour cause de pandémie, pour avancer ses projets de « réorganisations ».

La conséquence immédiate, pour les agents qui sont en surcharge de travail permanent depuis longtemps déjà ce sont des suppressions de postes alors même qu'il faudrait embaucher.

La déclinaison du plan efficience de l'ingénierie pour la partie « hors direction technique » vient d'être présenté en consultation au CSE du 17 avril.

Au moins 122 postes supprimés en 3 ans : 89 postes dit de « production », 33 postes dit de « frais généraux de production ».

Au cours de ce même CSE, une « pré-information » a été faite sur la déclinaison d'Efficienc e sur le périmètre « directions techniques » de l'ingénierie : 75 postes supprimés en 3 ans !

Ce même CSE a été consulté sur la réorganisation de la DGEX qui prévoit la suppression de 31 postes.

**La direction a indiqué :
« L'avis étant rendu la direction
pourra mettre en œuvre ce projet. »**

A cela devrait s'ajouter le projet « d'optimisation des frais généraux administratifs, communication, gestion finance, achats, ressources humaines », à propos duquel le journal Le Monde évoquait dans un article en fin d'année dernière l'objectif de 30% de suppressions de postes en 3 ans et qui a été présenté en CSE RESEAU le 6 mai dernier.

Immédiatement après l'avis défavorable émis par l'ensemble des élus du CSE sur le projet de réorganisation DEGEX la direction a indiqué : « l'avis étant rendu la direction pourra mettre en œuvre ce projet. »

Les agents apprécieront le peu de cas qui est fait de leurs inquiétudes.

De la même manière, le projet de réorganisation DGII (hors direction technique) a été rejeté par l'ensemble des élus.

Quant au projet de réorganisation DGII, partie DTR, que les agents ont reçu par leur hiérarchie avant même toute discussion en CSE, la direction a clairement indiqué qu'elle entendait poursuivre sur cette voie.

La CGT pour sa part, que cela soit en CSE ou lors de l'audience faite avec la direction dans le cadre d'une Demande de Concertation Immédiate sur le périmètre DT le 7 juin dernier, a réaffirmé que ces projets devaient être abandonnés, les suppressions de poste arrêtées et que la situation nécessite au contraire un plan d'embauche massive pour assurer nos missions.

En conséquence, nous invitons les agents à se réunir par service pour établir la liste de leurs revendications et en particulier établir la liste des embauches nécessaires au bon fonctionnement de leur service.

Nous avons proposé aux autres organisations syndicales du périmètre une rencontre pour organiser la mobilisation avec les agents pour l'arrêt de ces projets de réorganisations, le maintien de tous les postes et l'embauche nécessaire à la réalisation de nos missions.

- Retrait du projet *Efficienc e* : Non aux suppressions de poste,
- Non aux « renoncements » proposés par la direction,
- Maintien de tous les postes,
- Recrutement nécessaire à l'exercice de toutes nos missions.



CNP
Centraux Nord Paris

FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS



Le syndicat
CGT CNP
invite les
collègues qui
auraient des
difficultés à se
rapprocher de
nous et à nous
faire remonter
les éléments
d'informations
dans leur
service pour
que nous
puissions
dans un
cadre collectif
relayer ces
revendications
auprès de la
direction.

Informations
et contacts

Site internet :
www.cgtchem-cnp.info

Adresse email :
cgtchem.cnp@laposte.net

DCI(*) sur la Plaine St Denis

Début juin, plusieurs Demandes de Concertation Immédiate ont été déposées auprès des directions (CSE DT, CSE HBK, CSE SA SNCF, ...).

Les questions concernaient:

- Les restructurations,
- Le télétravail,
- Les primes,
- Le retour sur site et la restauration,
- La surcharge de travail,
- La tenue des Heures d'informations syndicales,

Les réponses des directions furent quasiment toujours les mêmes : « c'est le GPU, on ne peut rien faire ».

Exemple : Les directions se cachent derrière l'accord national de télétravail pour ne pas payer les frais réellement engagés, 15€/mois alors qu'il n'y a plus de cantine et que les frais afférents au logement ont forcément augmenté (électricité, eau, chauffage, etc.)

Ces mêmes directions limitent à 100 euros maximum (plafond de remboursement prévu par l'accord national télétravail) le remboursement pour le mobilier alors que le matériel indispensable pour le télétravail, bureau, fauteuil, armoire, coûte bien plus. Remboursement que certaines directions par ailleurs conditionnent à l'existence d'avenants télétravail signés avant la période covid.

Dans le même temps, les directions ne se privent pas de déroger à l'accord en nous imposant le télétravail 5j/5 sans aucun avenant spécifiant les modalités de télétravail.

Pour vous faire une idée : Retrouvez les DCI et les relevés de conclusion sur notre site.

(*) Demande de Concertation Immédiate

Contacts

Adresse email :

cgtchem.cnp@laposte.net

Adresse postale :

Local syndical CGT
Campus Fruitières
6, avenue François MITTERRAND
93210 La-Plaine-Saint-Denis

Le syndicat CGT Centraux Nord Paris invite les collègues des différents services à se réunir et établir leurs revendications.

Le syndicat CGT CNP est à disposition des collègues pour porter leurs revendications et exiger notamment :

- Un plan d'urgence pour la réalisation effective des recrutements nécessaires ;
- L'embauche en CDI de tous les prestataires, alternants et CDD qui le souhaitent ;
- Un état des lieux précis des collectifs de travail afin de redonner les marges de manœuvre nécessaires à une production de qualité.
- Le respect du statut, notamment de son article 12 qui permet aux collègues l'accès aux réunions d'information syndicale de leur choix (HIS).
- Le libre choix des agents à télétravailler ou non.
- L'amélioration des conditions de télétravail : limitation de la charge de travail, respect des horaires, systèmes de déconnexion effective, prise en charge de l'aménagement incluant le mobilier de bureau, indemnité de repas...et la formalisation des conditions de travail dans un avenant au contrat de travail.